

Rédaction :

Dr V Rigourd pédiatre lactarium chargée des relations à l'ADLF

Date : 16/03/2020**Relecture :**

Dr JF Magny (chef de service), Pr A. Lapillonne (PU-PH), Dr E Kermorvan, Marie Bonnard (CS), Service de pédiatrie et réanimation néonatales

P Frange Médecin responsable OEH

I. Le Guinche, P. Husson, S. Gotty, EOH

Date :Document annexe : **PRISE EN CHARGE EN
MATERNITE ET EN NEONATOLOGIE DES
NOUVEAU-NES DE MERES PORTEUSES DU
CORONAVIRUS SARS-CoV-2 (COVID-19)**

- **Objet : allaitement maternel/ don de lait à l'hôpital Necker et COVID 19**

- **Contexte**

1) Coronavirus et allaitement maternel

-l'allaitement est possible, il faut respecter le souhait d'allaiter, ne pas séparer la mère et l'enfant (confère note d'information SFP /SFN)

- en cas de suspicion ou de cas confirmé de coronavirus **L'allaitement n'est pas contre indiqué**

- La mère doit par contre **prendre les mesures usuelles de prévention** d'une contamination par voie aéroportée de tout virus (masque gardé de façon appropriée) et manu portée (lavage des main et SHA) lorsqu'elle s'occupe allaite son bébé ou tire son lait
- Si elle doit tirer son lait **favoriser le recueil dans la chambre de l'enfant** et pas dans un salon d'allaitement partagé, **fournir un « tire lait maman unique » qu'elle gardera durant tout le séjour** ou utiliser le tire lait personnel . **Hygiène du tire lait** : lorsque le tire lait ne sera plus utilisé par la maman veiller à suivre les procédures de bionettoyage en vigueur

2) Coronavirus et don de lait

Nous ne savons pas encore si le virus Covid-19 peut se trouver dans le lait maternel et s'il serait contagieux s'il l'était. Aucun cas d'atteinte chez les enfants allaités n'a été rapporté. Nous savons que d'autres coronavirus sont détruits par la pasteurisation (*Duan et al. 2003*). Il est donc probable que le virus Covid-19 le soit également.

- ✓ Tenant compte des informations les plus récentes à notre disposition les lactariums de France ont ajouté **au questionnaire santé** habituel des **questions spécifiques** afin de définir si elles sont **« à risque »** c'est-à-dire qu'il existe un des trois critères suivants :

- Des symptômes évocateurs de COVID19 (fièvre, toux,)
- Un contact avec des patients atteints
- Un séjour récent (ou un contact avec des gens ayant récemment séjourné) dans les régions touchées.

Si la donneuse est « à risque », suspendre transitoirement le don (ou ne pas recruter) pendant 14 jours, afin de s'assurer qu'elles ne deviennent pas malades durant ce laps de temps.

Pendant toute la période où elles sont malades ou suspectes, elles restent exclues du don.

Si le diagnostic n'est pas confirmé ou que les symptômes ont disparu, elles peuvent reprendre le don.

- ✓ Concernant le **don de lait personnalisé**: L'allaitement étant considéré comme possible chez les mères covid19 ou suspectes (SFN SFP GPIP 9/3/20), les lactariums peuvent continuer à pasteuriser le lait de la propre mère.

Le point critique est que nous risquons d'avoir de moins en moins de donneuses

- Cas confirmés (exclus jusqu'à guérison)
- Cas suspects (exclu jusqu'à non confirmation)
- Mères ne souhaitant pas que l'on passe chez elles (confinement)
- Mères partant en province pour s'isoler des zones de concentration de population

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous risquons d'être en pénurie de lait cru, nous pourrions alors être rapidement en défaut de lait de don anonyme qui est vital pour les plus vulnérables.

Chaque professionnel doit donc participer à la **promotion du don de lait (en parler aux mères encore en possibilité de donner leur stock de lait ou de mettre en route un recueil de lait)**

Allaitement en MATERNITE ET EN NEONATOLOGIE DES NOUVEAU-NES DE MERES PORTEUSES DU CORONAVIRUS SARS-CoV-2 (COVID-19)

1. Allaitement des nouveau-nés > 36 SA sans pathologie de mères pauci-symptomatiques positives au SARS-CoV-2 au moment de l'accouchement

- **Allaitement maternel est recommandé pour les femmes qui désirent allaiter.**
- Pas de séparation de la mère et de son enfant.
- **Isolement de la mère et de son enfant dans une chambre seule porte fermée (avec aération régulière par ouverture de la fenêtre).**
- **Port du masque chirurgical par la mère en continu**, en particulier pour allaiter
- Durant les périodes de sommeil de la mère, placer le berceau à plus de deux mètres du lit maternel pour protéger l'enfant des projections de gouttelettes.
- Hygiène rigoureuse des mains par la mère.

- Retour à domicile avec isolement de 14 jours
 - Respecter la surveillance obligatoire, que la sortie soit précoce ou standard
 - Ne pas supprimer la pesée hebdomadaire pour vérifier la bonne mise en place de l'allaitement maternel mais elle sera faite au domicile par un professionnel (sage femme libérale ou prado) qui prendra les mesures de protection contact et gouttelettes renforcées voir en fonction de l'évaluation de la sage femme par la famille avec transmission téléphonique du poids. Ne pas oublier de donner les coordonnées de SOS allaitement(0800400412) (coller l'autocollant) pour un conseil téléphonique le soir et le WE et ceux du lactarium pour un conseil en journée
2. **Allaitement des nouveau-nés > 36 SA sans pathologie dont la mère porteuse du SARS-CoV-2 est hospitalisée du fait de sa propre pathologie en réanimation ou tout autre service ne pouvant accueillir le nouveau-né**
- **La mère peut allaiter elle devra faire du tire-allaitement**
 - Utiliser le tire lait en suivant toutes les mesures de prévention de transmission déjà en vigueur (masque / SHA)
 - Lavage des mains et des seins avant le recueil au savon liquide, usage unique dans l'unité d'hospitalisation de la maman pour le recueil
 - Ce lait pourra être donné à son enfant, en cas de stockage dans les unités de soins utiliser le(s) réfrigérateur(s) dédié(s) au lait et isoler ce lait dans un sac à part bien étiqueté.
 - Décontamination de la tire lait avec les procédures en vigueur détergent/désinfectant virucide t détergent/désinfectant virucide à qualité alimentaire type surfa safe et privilégier un tire lait dédié pour la maman

Hospitalisation de l'enfant **dans une chambre seule en pédiatrie néonatale** pour surveillance et préparation du retour à domicile. Mesures d'isolement : précautions contact et précautions gouttelettes renforcées (port du masque chirurgical, lavage des mains avant et après tout soin, port de la blouse à manches longues, de lunettes protectrices, de gants) ;

Visites limitées au père ou au représentant légal qui prendra en charge l'enfant à domicile **à condition qu'il soit asymptomatique** et qu'il porte un masque chirurgical et profiter de ces visites pour qu'il apporte le lait en respectant la chaîne du froid.
 - **Retour à domicile avec isolement de 14 jours.** Favoriser l'accompagnement à domicile en sollicitant une sage-femme libérale **cf numéro 1.**
3. **Allaitement en réanimation néonatale/soins intensifs d'un enfant prématuré ou porteur d'une pathologie congénitale nécessitant son hospitalisation, et dont la mère ou le père est/sont porteurs du COVID-19.**
- Allaitement possible en tirant le lait**
- Si la mère ne peut pas entrer dans le service car PCR+ ou symptomatique le lait sera apporté et il faudra suivre les recommandations ci-dessus vis-à-vis du recueil et du stockage du lait chapitre 2.
La décontamination du set de pompage au domicile se fera à chaud (faire bouillir 20min) ou à froid (solution hydrochlorée)
 - Si la maman vient dans le service préférer l'utilisation d'un tire-lait mobiles dédié auprès du bébé et suivre les recommandations précédemment citées pour le recueil **et** Bionettoyage avec un détergent/désinfectant virucide (surfa safe)

Isolement dans une chambre seule en pression négative ou laisser la porte entrouverte
Précautions complémentaires "gouttelettes" et "contact" renforcées, pas de peau à peau
Prévenir le lactarium si le lait y est pasteurisé

4. Allaitement d'un nouveau-né porteur d'une pathologie congénitale ne nécessitant pas d'hospitalisation (habituellement pris en charge en maternité) dont la mère est symptomatique ou PCR positive au SARS-CoV-2 à l'accouchement

En l'absence de données, il ne paraît pas justifié de séparer l'enfant de sa mère et ce cas rejoint la situation n°1.

Les salons d'allaitement commun avec plusieurs points de recueil doivent être fermés

- Ils serviront
 - o pour entreposer les tire- lait
 - o permettre au personnel soignant d'y stocker le lait dans les enceintes dédiées (utiliser les sacs bactério en cas de flacon de lait à isoler et étiqueté chaque biberon et le sac pour le lait stocké au réfrigérateur, continuer à utiliser les sacs zippés pour le congélateur et bien regrouper les biberons)

Comment favoriser le recueil du lait après des couveuse en unité de soins ou dans le chambre mères enfant (pédiatrie néonate et ou maternité) en cas de fermeture de la salle d'allaitement

-Les **tire lait** devront circuler dans les chambres ils comportent une fiche mémo recueil dessus

Si la mère est suspecte ou atteinte tire lait dédié

Sinon procédure de décontamination en vigueur entre deux mères avec désinfectant détergeant virucide qualité alimentaire

- le recueil pourra être facilité par l'utilisation d'un paravent mobile

-les **règles d'hygiènes** devront continuer à être suivi (hygiène des mains et des mains), même si nous sommes conscients que cela peut être en difficultés les mamans dans les chambres où le lavabo est à distance de la couveuse

- attention risque de manque de synchronisation entre la fin du recueil et la disponibilité de la maman la **chaîne du froid** doit être préservé et donc les soignantes doivent aller mettre au plus vite au bon endroit (lait cru réfrigérateur , lait pasteurisé pour le don dirigé congélateur) le lait ;

Attention il va falloir mettre tout en œuvre pour prévenir et prendre en charge les baisses de lactation d'origine multifactorielles

- la diminution des visites
- l'absence de peau à peau
- le stress de la situation,
- l'inaccessibilité au tire lait
- la pathologie maternel

donc

- +++ insister sur le recueil à la maison et à l'hôpital si possible pour multiplier les séances
- vider bien les seins voir recueil quelques minutes supplémentaires après l'arrêt de l'écoulement du lait